

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES BATI & BIODIVERSITÉ

*Gîtes pour le hérisson commun (*Erinaceus europaeus*)*

Que l'on réalise un aménagement naturel ou un gîte artificiel, le hérisson apprécie les endroits tranquilles, ombragés, à l'abri du vent et des courants d'air, et de la pluie.

En phase de chantier, si la présence de l'espèce est connue sur le site, des mesures de protection devront être prises et / ou des périodes d'exclusion afin de ne pas perturber les animaux.

1. AMENAGEMENT SIMPLE ET NATUREL

Un espace d'1 m² suffit pour aménager un abri à hérissons. Il peut être placé sous une haie ou contre un abri de jardin et il suffit d'y apporter un tas de feuilles mortes. Il peut aussi être constitué d'un espace aménagé sous un tas de bois : il suffit de créer un espace protégé et de garder à proximité feuilles mortes, branchettes et mousses ; l'animal aménagera lui-même son intérieur.

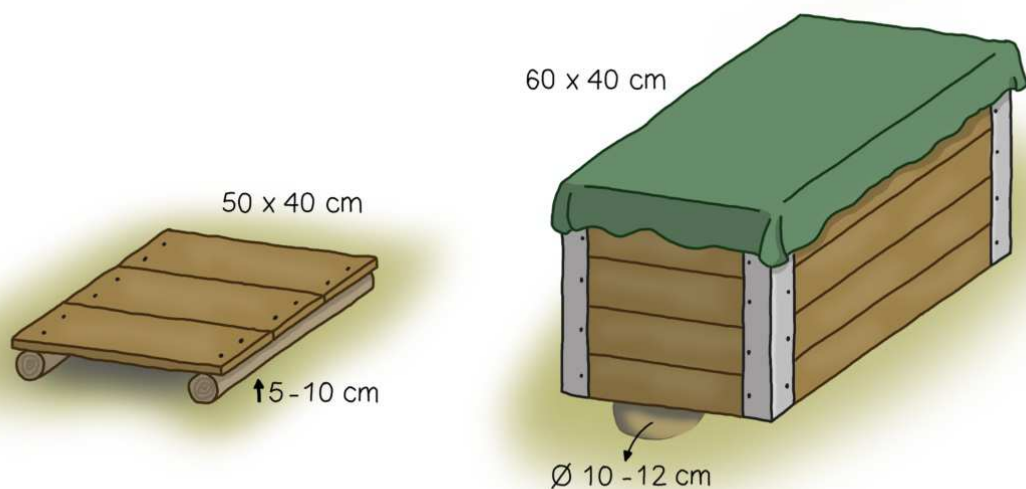


Exemple d'aménagement simple - © S.Gérard

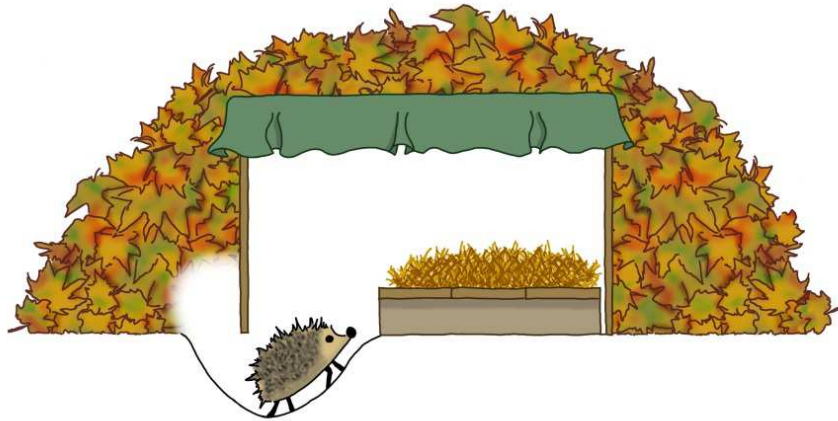
2. CONSTRUCTION DE GITES ARTIFICIELS

Il est possible d'acheter des gîtes tout faits dans le commerce ou d'en fabriquer soi-même. Les caractéristiques principales à prendre en compte dans le choix ou la conception d'un abri sont les suivantes :

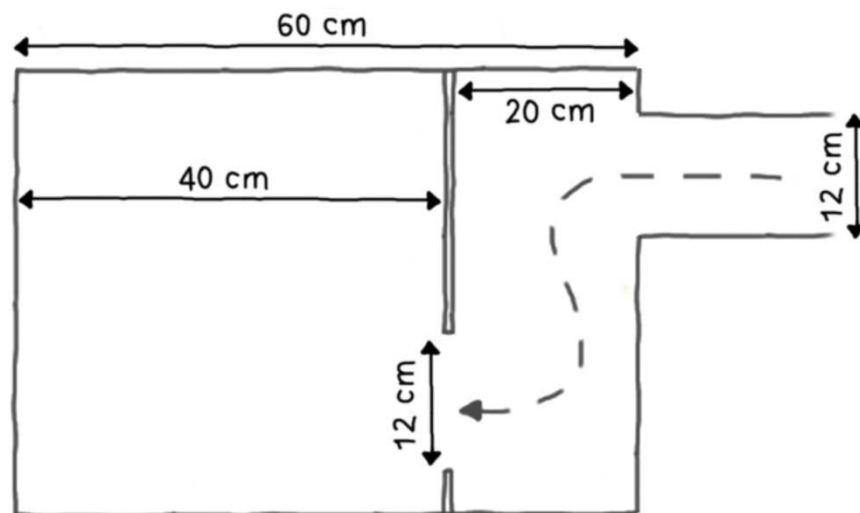
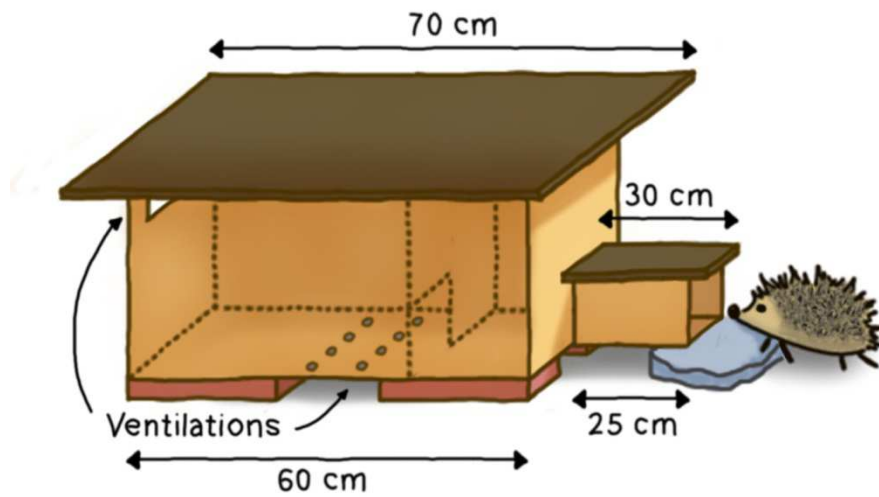
- dimensions conseillées : 40 (largeur) x 60 (longueur) x 30/40 cm (hauteur, toit en pente). Entrée : 12 x 12 cm pour l'ouverture, tunnel de 25 cm de long, toit de 20 x 30cm ;
- l'ouverture est idéalement orientée au sud-est ;
- le toit (70 x 50 cm) doit être posé et maintenu par des cales placées à l'intérieur pour être facilement retiré. Il doit être parfaitement étanche à la pluie. Il couvrira l'entrée pour éviter la pénétration d'eau de pluie ;
- l'entrée est construite en décalé de l'accès au compartiment de couchage afin de limiter les courants d'air froid mais aussi les entrées éventuelles de prédateurs ;
- un compartiment « sas » permet à l'animal de s'y réfugier en cas de chaleur estivale ;
- le matériau de l'abri doit être en bois non traité et résistant à l'humidité (pas de contreplaqué ou d'aggloméré) ;
- l'intérieur ne peut être ni peint ni verni ;
- pour prévenir toute remontée d'humidité du sol, on évitera le contact direct entre le sol et l'abri. Cela peut se faire en surélevant l'abri par exemple à l'aide de briques pour créer une sorte de vide ventilé ou en prévoyant un faux-plancher dans l'abri ;
- la création d'aérations permettra d'assurer une bonne circulation de l'air et ainsi d'évacuer l'humidité à l'intérieur de l'abri sans pour autant créer de courants d'air. Placer une aération en hauteur, juste sous le toit, et faites quelques trous à la perceuse dans le plancher pour évacuer l'humidité ;
- l'abri est recouvert et entouré de débris de jardin (feuilles mortes, mousses, résidus de tonte...). Il n'est par contre pas nécessaire d'en placer à l'intérieur de l'abri, le hérisson pourra confectionner lui-même son nid dans l'abri puisqu'il aura les matériaux nécessaires à proximité.



Modèle simple : dimensions du plancher et de la boîte externe - © S.Gérard



Modèle simple : vue en coupe - © S. Gérard



Modèle avec sas d'entrée - © S. Gérard

3. AUTRES MESURES POUR AIDER LE HERISSON

- Ne pas utiliser de pesticides pour gérer son espace vert ou son potager : les anti-limaces sont très nocifs pour les hérissons.
- Éviter de tondre trop au ras du sol et ne pas tondre la nuit (pour les robots-tondeuses).
- Si votre espace comprend une mare, prévoir une planche rugueuse, munie de petites lattes faisant office d'escalier ou encore grillagée pour éviter la noyade en cas de chute.
- Si des gîtes ont été installés, ne surtout pas déranger les animaux qui y ont trouvé refuge en hiver pendant l'hibernation.
- Veillez à favoriser leur mobilité entre zones vertes en aménageant des passages (voir la fiche « Clôtures pour la faune ») : le hérisson a besoin d'un vaste territoire et de pouvoir se déplacer entre espaces verts. Évitez de créer des passages vers les voiries.

4. ALIMENTATION

Le hérisson est un animal omnivore qui mange un peu de tout : insectes tels que coléoptères ou perce-oreilles, chenilles, araignées, limaces, vers de terre ou escargots. Parfois de plus grosses proies telles que des grenouilles, des lézards, des œufs, des oisillons mais aussi des fruits et des champignons.

Il trouve donc tout ce qu'il faut dans la nature pour autant que l'espace qu'il fréquente soit exempt de pesticides et géré de manière écologique. Un espace avec une grande diversité végétale sera globalement plus favorable à la faune (insectes, vers de terre...) et par conséquent à l'alimentation du hérisson.

5. ENTRETIEN

En principe il n'est pas nécessaire d'entretenir les abris, les hérissons le faisant eux-mêmes. On peut cependant vérifier tous les 3 ans si l'abri est encore étanche. Quel que soit l'aménagement ou le modèle fabriqué, il est donc utile de prévoir la possibilité de l'ouvrir pour procéder à cette vérification (voir plans).

Liens utiles :

- Fiche du référentiel de gestion écologique Gîtes et passages pour la faune.
- Fiche de recommandations techniques Bâti & biodiversité [Clôtures favorables au passage de la faune \(.PDF\)](#).
- Dispositif du Guide du bâtiment durable Limiter l'impact du chantier sur la biodiversité et les milieux.
- [Carte de répartition potentielle de l'espèce en Région de Bruxelles-Capitale](#).
- Site [Le hameau des hérissons](#)